

CONSEIL MUNICIPAL DE FARGES-ALLICHAMPS

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

Le 26 octobre 2022, le conseil municipal de la commune de FARGES-ALLICHAMPS régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Edith MICHELIC, maire, en séance ordinaire à la mairie.

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 11 - Nombre de votants : 11
Étaient présents : Edith Michelic, Nicole Dégagé-Phalancher, Fabienne Trompas, Daniel Désiré, Damien Chesnel, Alain Vandepitte, Gérald Bertrand, Francis Duplaix, Emilie Cousson, Amandine Ledon, Yoann Bonnefoy.

Mme Fabienne TROMPAS a été désigné comme secrétaire de séance

Séance publique - Date de la convocation : 20/10/2022 (affichée et notifiée le 20/10/2022)

Mention exécutoire : oui - Début de la séance : 19 h 00 - Fin de la séance : 21 h00

Affichage du procès-verbal et délibérations pour publication et notification le 27 octobre 2022

(Par délibération n°2022-024 du 17 juin 2022, le conseil municipal a opté **pour la publicité sur papier, publiée au panneau d'affichage** à la porte de la Mairie)

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-Verbal des séances du 25 juillet 2022 et du 13 septembre 2022
- 2- Courrier de la Gérante du commerce communal (préavis de départ)
- 3- Courrier de l'ancien occupant de la Maison Louis Viaux – Etat des Lieux Caution –
- 4- Communauté de communes Cœur de France : modification règlement des fonds de concours – rapport 2021 – compte administratif 2021
- 5- Bulletin municipal
- 6- Dépôts d'ordures ménagères dans le fossé derrière le lotissement
- 7- Courriers divers - questions diverses (Achat antivirus école – DMB)

DCM 2022 - 038 - Approbation du Procès-Verbal des séance du 25 juillet 2022 et 13 septembre 2022

Vu la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, Et notamment la nouvelle réglementation en matière de publication et d'adoption des procès-verbaux des conseils municipaux

Madame la maire invite son au conseil municipal à se prononcer sur les Procès-Verbaux des séances du 25/07/2022 et du 13/09/2022.

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance des documents,

à l'unanimité des membres présents,

adopte les procès-verbaux des séances de conseil municipal des 25 juillet 2022 et 13 septembre 2022

DCM 2022 - 039 - Courrier de la Gérante du commerce communal (préavis de départ)

Madame la Maire fait lecture au conseil municipal du courrier recommandé du 12 octobre 2022 relatif au préavis de départ de la gérante du commerce communal « Le N'JOY » à effet du 13 janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-**acte** la décision de départ de la gérante du commerce communal « Le N'JOY » à effet du 13 janvier 2023,

-**décide** de rechercher un repreneur du commerce,

-**charge** Madame la maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2022 - 040 - Courrier de l'ancien occupant de la Maison Louis Viaux – Etat des Lieux Caution –

Madame la Maire fait lecture du courrier de l'ancien occupant de la Maison Louis Viaux à l'attention des conseillers municipaux, relatif notamment à l'état des lieux et au remboursement de la caution.

Madame la maire fait part au conseil municipal, que depuis son départ, il a été demandé à deux reprises au locataire sa nouvelle adresse, comme le prévoit la législation actuelle pour tout remboursement de caution, mais qu'aucune réponse n'a été apportée.

Le conseil municipal a pris acte du courrier.

DCM 2022 - 041 - Communauté de communes Cœur de France : modification règlement des fonds de concours – rapport 2021 – compte administratif 2021

En application de l'article L 5211-99 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame donne connaissance aux conseillers municipaux du rapport 2021 et du compte administratif 2021 de la Communauté de Communes Cœur de France. **Le conseil municipal prend acte de ces documents.**

Madame la Maire informe le conseil municipal que par délibération du 28 septembre 2022 le conseil Communautaire de Cœur de France a modifié le règlement des fonds de concours de la Communauté de Communes

Madame la maire présente au conseil municipal le nouveau « règlement de Gestion des Fonds de Concours » comprenant les conditions d'attribution, conditions financières, conditions réglementaires, versement du fonds de concours, pièces constitutives du dossier de demande de subvention, mesures diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

-prend acte de la modification du règlement de gestion des fonds de concours de la Communauté de Communes Cœur de France

-charge Madame la maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bulletin municipal

Le conseil municipal est invité à s'exprimer sur l'élaboration du prochain bulletin municipal ; la commune a reçu un article du pays Berry Saint-Amandois et un article de la Communauté de Communes Cœur de France. Monsieur Damien CHESNEL et Monsieur Yoänn BONNEFOY sont chargés de la préparation du bulletin municipal.

DCM 2022 - 042 - Dépôts d'ordures ménagères dans le fossé derrière le lotissement

Madame la maire fait part au conseil municipal des déchets déposés dans le fossé derrière le lotissement.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

-décide d'adresser un avertissement aux locataires du lotissement

-propose d'installer un composteur

-charge Madame la maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Courriers divers - questions diverses

-Madame la Maire informe le conseil municipal qu'en application du Décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 elle doit désigner un adjoint ou à défaut un conseiller municipal correspondant « incendie et secours » (application de l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021). A cette fin, est désigné correspondant « incendie et secours » : Monsieur Alain VANDEPITTE

-Panneaux photovoltaïques : demande par ENEDIS des réseaux existants

-Festivités de Noël : maisons nordiques – recherche décorations

DCM 2022 – 043 - SDE 18 - modification des délégués

Madame Fabienne TROMPAS ne pouvant pas assurer sa mission de déléguée titulaire au sein du Syndicat Départementale d'Energie du Cher dont les réunions ont lieu systématiquement pendant ses horaires de travail, et ne pouvant pas se libérer de ses obligations professionnelles, elle demande au conseil municipal de bien vouloir la remplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

-nomme Monsieur Yoänn BONNEFOY délégué titulaire en lieu et place de Madame Fabienne TROMPAS ; Monsieur Daniel DÉsirÉ reste délégué suppléant.

-charge Madame la maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2022 - 044 - Achat d'un antivirus pour l'école -DMB

Madame la maire fait part au conseil municipal qu'il a fallu équiper l'ordinateur de l'école d'un nouvel antivirus afin de se connecter sur le réseau fibre de la mairie.

La facturation émise par Planet 18 – société VIANA se chiffre à 49 € TTC pour l'acquisition de l'antivirus à imputer à l'article 2052 du budget communal.

Considérant qu'aucun montant n'a été prévu à cette imputation, il convier d'abonder cet article par une décision modificative au budget.

Madame la Maire propose au conseil municipal la Décision Modificative au Budget ci-après :

Section d'investissement – dépenses

Chapitre 20 - Article 2052 : + 49 €

Chapitre 23 - Article 231 : - 49 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents**,

-décide de voter la Décision Modificative au Budget n°2 ci-après :

Section d'investissement – dépenses

Chapitre 20 - Article 2052 : + 49 €

Chapitre 23 - Article 231 : - 49 €

-charge Madame la maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fin de la séance à 21 heures

La Secrétaire de séance
Fabienne TROMPAS

La Maire,
Edith MICHELIC